

DISPOSITIF CONTRATS D'ACCES A LA QUALIFICATION

Nature du dispositif :

Dispositif permettant aux demandeurs d'emploi de plus de 16 ans, résidant dans les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, en démarche d'orientation, d'accéder à une qualification de niveau V ou IV.

Le Contrat d'Accès à la Qualification est un parcours global de formation professionnelle comportant trois phases :

1. une **définition de parcours de formation**,
2. une **action préparatoire**,
3. un **suivi pédagogique** qui se poursuit **sur la période de qualification** proposant une certification de niveau V ou IV

Public cible :

Demandeurs d'emploi de niveau infra V, V et IV non validé.

Les candidats ayant obtenu une qualification de niveau V devront être sortis du système scolaire depuis plus de 9 mois. Par ailleurs, les candidats ne devront pas avoir bénéficié d'un financement public pour la mise en place d'un parcours de formation qualifiant depuis moins d'un an.

Les candidats devront être inscrits auprès de Pôle Emploi au moment de la signature de leur Contrat d'Accès à la Qualification

Pré-requis :

- **Repérés et Orientés par les prescripteurs** : Missions locales, Pole Emploi, Cap Emploi, Référents parcours des bénéficiaires du RSA
- Prêts à engager une **démarche active de construction de projet en vue d'une future qualification**

Déroulement des parcours :

Dispositif à entrées et sorties permanentes

Les coordinateurs transmettent aux prescripteurs le planning des entrées sur 1 an à compter de la notification du marché

Si vous êtes intéressés pour intégrer ce dispositif de formation, merci de prendre contact avec Corinne Cosson par téléphone au 06-02-15-71-24 ou 02-35-95-51-10 ou par mail à corinne.cosson@educagri.fr pour fixer un 1^{er} rendez-vous.